

## Val-de-Marne

# « Le maire du Perreux est de bonne volonté, ce qui n'est pas le cas partout »

Thierry Leleu, préfet du Val-de-Marne, lors de l'inauguration hier de 18 logements sociaux dans cette ville qui a fait l'objet d'un constat de carence

**A**vec 8,69 % de logements sociaux, Le Perreux est encore loin des 20 % pour l'instant préconisés par la loi. Mais comme l'a souligné hier le préfet du département, Thierry Leleu, venu inaugurer 18 nouveaux logements sociaux, « le maire du Perreux est de bonne volonté, ce qui n'est pas le cas partout... »

C'est la seconde opération inaugurée en seulement quelques mois dans cette ville. Ces 18 logements sociaux, du studio au F5, construits au 226, avenue du Général-de-Gaulle, ont été achetés en VEFA (vente en état futur d'achèvement) par Immobilière 3 F « C'est la première opération de ce type au Perreux, une opération singulière, avec un bailleur qui achète à un promoteur, et j'en suis très heureux, » a insisté Gilles Carrez, maire UMP du Perreux.

### ■ La ville va devoir payer 456 000 € de pénalités

Les locataires de ces logements sociaux de standing, avec leurs superbes terrasses, payeront des loyers différents en fonction de leurs revenus. La mixité sera d'autant plus grande que le promoteur construit juste derrière le reste de la résidence, 60 logements, tous vendus à un prix estimé à 6 000 € le m<sup>2</sup>.



Le Perreux, hier midi. Le préfet (à droite) a participé exceptionnellement à une inauguration de logements sociaux sous les yeux de Gilles Carrez (au centre). (L.V.L.P.)

Les premiers habitants emménageront d'ici quelques jours. Ils viennent des contingents de la ville, de la préfecture et des collecteurs du 1 % patronal. « Cette opération témoigne de la volonté de notre ville de réaliser autant que faire se peut des logements sociaux », a insisté le maire, rappelant qu'il venait de recevoir une facture de 456 000 € de pénalités à verser à l'état pour le manque de logements sociaux. Réexpliquant les spécificités du Per-

reux en matière d'urbanisme, il a prévenu « nous risquons à terme de devoir augmenter les impôts à cause de ces pénalités à verser. » Le Perreux fait partie des huit communes du département, ayant fait l'objet d'un constat de carence et qui ont perdu leur droit de préemption au profit du préfet. Elles peuvent se voir contraintes de bâtir des logements sociaux par l'État jusqu'en 2014.

LAURE PARNY